

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 février 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

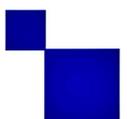
#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Kergoat  
M. Beudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche  
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Hervé  
Mme Piétri donnant pouvoir à Mme Choulet

-----



## Délibération n° 2019-II-02 du 14 février 2019

**REFONTE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CADRE D'ACTION PARTAGE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ORGANISATION DES PRATIQUES AMATEURS EN SEINE-SAINT-DENIS.**

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

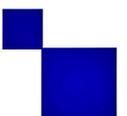
Vu la délibération du conseil général n° 2007-VI-34 en date du 26 juin 2007 approuvant les principes de schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et art dramatique,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le nouveau schéma départemental d'orientation et d'intervention « *CAP'amateurs en Seine-Saint-Denis : un Cadre d'Action Partagé pour les parcours artistiques et culturels des habitants* » joint en annexe à la présente délibération ;



- ABROGE sa délibération n° 2007-VI-34 du 26 juin 2007 approuvant les principes de schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et art dramatique.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*